

209C1022
FR0010112524-FS0438

22 juillet 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXITY
(Euronext Paris)

Par courrier du 21 juillet 2009, la société anonyme Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) (1) (56, rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 15 juillet 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXITY et détenir individuellement 2 879 197 actions NEXITY représentant autant droits de vote, soit 5,42% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport réalisé par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au profit de sa filiale FSI, de 2 879 197 actions NEXITY. Dans ce cadre, la CDC n'a franchi aucun seuil et détient désormais indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale FSI, 2 879 197 actions NEXITY représentant autant droits de vote, soit 5,42% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par la Caisse des Dépôts et Consignations, qui détient 51% du capital et des droits de vote de FSI.

(2) Sur la base d'un capital composé de 53 162 953 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.